

## Règlement du 7<sup>e</sup> Concours de nouvelles policières de la Ville de Bessancourt

### Article 1

La Bibliothèque municipale Keller et le Service culturel de Bessancourt organisent leur 7<sup>e</sup> Concours de nouvelles policières. **Il sera clos le 28 janvier 2011** et présidé par Viviane MOORE.

Les envois seront à adresser à :

Bibliothèque municipale Keller  
7<sup>e</sup>me Concours de nouvelles policières 2011  
8, rue Madame, BP 25  
95 550 BESSANCOURT

### Article 2

Les participants au concours devront rédiger une nouvelle inédite dans le genre policier au sens large (enquête, thriller psychologique, social, noir) en intégrant l'incipit proposé par Viviane Moore. Le texte devra obligatoirement débiter par la phrase suivante, qui servira de fil conducteur :

« Il n'y avait pas dans toute la Bretagne de lieu plus redouté que le marais du Yeun Elez. Immense étendue verdâtre d'où s'élevaient une puanteur atroce et des miasmes de mort. Ici, disaient les Anciens en se signant, était la Bouche de l'Enfer Pourtant ce matin-là, une silhouette s'y aventura, portant sur son dos un étrange fardeau, mi animal mi humain »

Les textes seront dactylographiés et comporteront 15 000 signes au maximum (espaces compris), soit 10 pages de 25 lignes chacune.

Rappelons qu'une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'événement au cœur du récit. Elle comporte impérativement un titre qui donne du sens à l'intrigue. Elle se termine par une chute originale et déroutante qui respecte cependant la cohérence du récit.

### Article 3

Les textes doivent être inédits, écrits en français correct et dactylographiés dans le format 21 x 29,7 cm, police Times New Roman, taille 12 . Ils seront adressés en cinq exemplaires reliés par une agrafe, sans spirale, sans couverture ni réglette. Il est obligatoire que cette version papier soit accompagnée d'un cédérom où le texte aura été enregistré au format « .rtf » ou « .doc ». Votre nouvelle ne pourra pas concourir si aucun support sur cédérom n'est fourni.

### Article 4

Le concours est gratuit et ouvert à tous. Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Il devra être anonyme et ne comportera donc aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole). Votre nom ne doit apparaître en aucun cas ni sur l'enveloppe, ni dans le texte (version papier ou numérique), ni sur le cédérom. Le courrier ne doit pas être apporté directement à la bibliothèque. Chaque participant précisera ses nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et adresse mail, ainsi que le titre de son oeuvre en lettres d'imprimerie sur un feuillet séparé placé dans une seconde enveloppe cachetée et vierge, placée à l'intérieur de la première, afin de préserver l'anonymat. La participation est interdite aux membres du jury et aux membres de leur famille.

#### Article 5

Les dix meilleurs textes seront primés et bénéficieront d'une publication en recueil. Chaque auteur lauréat recevra un exemplaire de ce recueil. De plus, les auteurs des trois premières nouvelles primées recevront des chèques-livres d'une valeur de 150 € pour le premier, de 100 € pour le second et 75 € pour le troisième.

#### Article 6

Le jury sera présidé par l'écrivain Viviane MOORE. Les jurys se réservent le droit de ne pas décerner tous les prix, si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses critères propres.

#### Article 7

Les manuscrits (versions papier et cédérom) ne seront pas rendus. Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

#### Article 8

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée.

#### Article 9

Le fait de poser sa candidature implique pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier leur texte dans un recueil, sur le site Internet de la mairie de Bessancourt ([www.ville-bessancourt.fr](http://www.ville-bessancourt.fr)) et de mettre ce recueil à disposition des lecteurs à la Bibliothèque municipale Keller sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

#### Article 10

La date limite d'envoi des textes est fixée au 28 janvier 2011, le cachet de la poste faisant foi. Les lauréats seront prévenus par téléphone ou par courriel des résultats. Toutefois l'annonce du classement des lauréats se fera lors de la remise des prix, le 28 mai 2011 à la salle Paul Bonneville de Bessancourt.